Saint-Paul d'Abbotsford

AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Demande de dérogation mineure

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 612-2018

QU'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, le mardi, 12 août 2025 à 19 h à la salle du conseil au 980, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford.

QU'au cours de cette session, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure au règlement de zonage 612-2018 faite par Pépinière Abbotsford inc. au 605, rue Principale Est.

QUE la présente demande de dérogation mineure est à l'effet de permettre aux demandeurs un nombre de 85 cases de stationnement pour l'usage commercial de centre-jardin, alors que le nombre minimum de cases de stationnement est fixé à 1 case par 20 mètres carrés, donc 86 cases pour l'espace dédié au centre-jardin;

QUE cette demande de dérogation mineure ne semble pas porter préjudice à autrui.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 28e jour du mois de juillet deux mille vingt-cinq.

Jean-Raphaël Cloutier

Directeur général